# Communication informative Token Young (YNG)

**Young Platform S.p.A. — Émetteur du token YNG**

**Rapport trimestriel · Troisième trimestre 2026**

# 1. Préambule et finalité du document

Par la présente communication d'information (ci-après, la « Communication »), Young Platform S.p.A. (ci-après également « Young Platform », la « Société » ou l'« Émetteur »), en sa qualité d'émetteur du Token YNG, offre aux détenteurs du Token, aux Utilisateurs, au public et aux Autorités compétentes une vue d'ensemble de l'évolution du Token YNG et du développement de son écosystème au cours du troisième trimestre 2026, soit la période comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026 (la « Période de Référence »).

En particulier, la Communication présente :

- l'évolution du prix du Token YNG au cours de la Période de Référence et le contexte de marché dans lequel elle s'inscrit ;
- les développements de l'écosystème Young Platform pertinents pour les détenteurs du Token ;
- les données de transparence on-chain relatives à la distribution du Token ;
- le Programme de Buyback ;
- les membres des Club ;
- les développements intervenus après la clôture de la Période de Référence et jusqu'à la date de publication.

Le document a une finalité d'information et de transparence. Il ne constitue pas une communication d'informations privilégiées au sens des articles 87 et 88 du Règlement (UE) 2023/1114 (MiCAR) : lorsque les conditions sont réunies, les informations privilégiées font l'objet de communiqués dédiés, publiés dans la section Informations privilégiées du site institutionnel. La Communication ne constitue pas non plus une communication marketing, une offre ou une sollicitation à l'achat, à la détention ou à la cession de crypto-actifs, ni un conseil en investissement, un conseil fiscal ou une recommandation personnalisée.

Sauf indication contraire, les données se réfèrent à la Période de Référence ; les développements postérieurs à la clôture du trimestre sont regroupés dans une partie spécifique de la section 5. Les caractéristiques des services et des initiatives décrits se réfèrent à la date de la présente Communication : les fonctionnalités, coûts et conditions économiques de détail sont définis dans les Conditions Générales et dans les règlements publiés sur youngplatform.com, qui prévalent sur la synthèse présentée ici. Les informations prospectives, signalées comme telles, ont une valeur indicative et ne constituent ni des

engagements contractuels ni une garantie de réalisation dans les délais indiqués.

## 2. Identification de l'Émetteur

| | |
|---|---|
| **Dénomination sociale** | Young Platform S.p.A. |
| **Siège social** | Via F. Cigna, n. 96/17, 10155 Turin (TO), Italie |
| **Code fiscal / Numéro de TVA** | 11931440017 |
| **LEI** | 815600F1E30AAB016171 |
| **PEC (courriel certifié)** | youngplatform@pec.it |
| **Site web** | youngplatform.com |
| **Représentant légal** | Alexandru Stefan Gheban, Administrateur délégué |

Young Platform opère en tant que prestataire de services sur crypto-actifs (CASP) agréé par la Consob, après consultation de la Banca d'Italia, au sens du Règlement (UE) 2023/1114, pour 8 des 10 services régis par le Règlement.

## 3. Le Token YNG et ses plateformes d'échange

Le Token YNG est l'utility token de l'écosystème Young Platform, qualifié de jeton utilitaire au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 9, du Règlement (UE) 2023/1114 et décrit dans le White Paper en vigueur, notifié à la Consob. Son offre est fixe : il n'existe aucun mécanisme de création ou de destruction de tokens, et aucune des initiatives décrites dans la présente Communication ne modifie cette caractéristique.

| | |
|---|---|
| **Dénomination** | Young (YNG) |
| **Digital Token Identifier (DTI)** | RGN2XS8ZG |
| **Standard et blockchain** | ERC-20 sur Ethereum |
| **Fongibilité** | Fongible |
| **Offre maximale totale (fixed supply)** | 100 000 000 YNG |
| **Mécanisme de mint/burn** | Aucun |

| | |
|---|---|
| **Smart Contract Address** | 0xA26Cbb76156090f4B40A1799A220fc4C946aFB3c |

À la clôture de la Période de Référence, le Token YNG pouvait être échangé sur Young Platform exclusivement via Young Platform Base, plateforme d'échange bilatéral, et était négociable sur deux pools de liquidité décentralisés du protocole Uniswap : le pool YNG/USDC (0x1C65313c3BE89D78Ba315A044eB5847D21a3A2Eb) et le pool YNG/WETH (0x3Ec3244C7F7344a8983DF8dA2416e981EDc53E22). Depuis le 28 juillet 2026, le Token est également négociable sur WhiteBIT, plateforme d'échange gérée par un tiers (section 5.2).

# 4. Évolution du Token YNG au cours de la Période de Référence

## 4.1 Prix

Au troisième trimestre 2026, le Token YNG est passé de 0,574 € à la clôture du 30 juin à 0,503 € à la clôture du 30 septembre (−12,3 %). À la date de rédaction de la Communication, le 25 octobre 2026, le prix s'établit à 0,453 €. Les prix indiqués dans la présente section sont des prix de marché et ne comprennent pas les opérations conclues en mode OTC, y compris la part des ordres du Service de Vesting éventuellement exécutée selon ce mode, réglées au prix défini dans l'Information sur le Service OTC.

## 4.2 Niveaux observés au cours de la période

*Les observations qui suivent décrivent l'évolution historique du prix et ne constituent ni une recommandation opérationnelle ni une indication de niveaux futurs.*

Le trimestre s'est ouvert sur une phase de croissance. En juillet, le Token a évolué entre un plus bas de 0,546 € (16 juillet) et un plus haut de 0,633 € (27 juillet), le niveau le plus élevé du trimestre, et a clôturé le mois à 0,593 €, soit une performance de +3,3 %.

À partir d'août, le Token a traversé une phase de stabilisation. Au mois d'août, il a évolué entre un plus haut de 0,590 € (1er août) et un plus bas de 0,535 € (28 août), avec une performance mensuelle de −9,4 %. En septembre, il a évolué entre un plus haut de 0,546 € (5 septembre) et un plus bas de 0,492 € (20 septembre), clôturant le mois à 0,503 € (−6,4 %). Le plus haut historique du Token YNG reste celui de 0,9534 €, enregistré le 15

octobre 2025.

### 4.3 Contexte de marché

Le troisième trimestre 2026 a marqué la reprise du marché des crypto-actifs après les plus bas de fin juin. Bitcoin a clôturé le trimestre à environ 83 600 $ (+7,3 % en juillet, +25,0 % en août, +6,4 % en septembre) et Ethereum à environ 2 690 $ (+18,5 %, +32,5 %, +8,8 %).

La hausse s'est concentrée dans la seconde moitié d'août, lorsque les ETF spot sur Bitcoin ont enregistré leur semaine de collecte la plus élevée depuis octobre 2025. Septembre a consolidé le mouvement malgré un contexte défavorable : le 15 septembre, le Sénat américain a rejeté le CLARITY Act, le cadre réglementaire fédéral du secteur, et le lendemain la Réserve fédérale a relevé ses taux d'un quart de point, à 3,75-4 %.

## 5. Développements de l'écosystème

Le trimestre a vu le lancement de la négociation du Token YNG sur WhiteBIT, le lancement du Service de Vesting Young Boost, la publication de la première version du DeFi Wallet pour les Utilisateurs Club et l'admission de l'EURC sur Young Platform. Les développements sont présentés en deux parties : ceux intervenus au cours de la Période de Référence (5.1-5.7) et ceux postérieurs à sa clôture, jusqu'à la date de publication (5.8-5.9). À l'exception du DeFi Wallet (section 5.1), qui introduit un nouvel usage du Token, les développements décrits n'ont aucune incidence sur les caractéristiques, la tokenomics, l'offre ou les droits attachés au Token YNG.

**Au cours de la Période de Référence**

### 5.1 DeFi Wallet

Le 28 septembre 2026, Young Platform a publié la première version du DeFi Wallet, initialement réservée à tous les Utilisateurs disposant d'un niveau Club actif, d'Essential à Platinum. Le DeFi Wallet est un portefeuille non-custodial (en auto-conservation) intégré à l'application Young Platform, fondé sur le standard d'Account Abstraction ERC-4337 et sur une architecture de sécurité MPC 2-of-2, qui permet d'accéder à des protocoles de lending décentralisés présélectionnés : à la date de la Communication, les protocoles Morpho et Aave sont disponibles, avec les stablecoins USDC et EURC.

Le DeFi Wallet élargit également l'utilité du Token YNG. Les frais de réseau des opérations effectuées via le wallet peuvent être payés en USDC, EURC, ETH ou en Token YNG : s'ils sont payés en Token YNG, ils bénéficient d'une remise appliquée par défaut. La remise s'applique uniquement aux frais de réseau et non à la commission d'infrastructure. Pour plus d'informations sur les Commissions et Prix du DeFi Wallet, il convient de se reporter à la page web dédiée. Les Utilisateurs disposant d'un niveau Club actif bénéficient en outre, séparément, d'une remise sur la commission d'infrastructure appliquée aux rendements des protocoles de lending.

Le DeFi Wallet est un portefeuille non custodial, proposé en dehors du périmètre des services sur crypto-actifs régis par MiCAR : la Société ne détient ni ne contrôle les crypto-actifs de l'Utilisateur et le DeFi Wallet n'est pas proposé en tant que service de conservation et d'administration de crypto-actifs pour le compte de clients ; les protections prévues par le Règlement (UE) 2023/1114 pour les services agréés ne s'appliquent donc pas aux opérations effectuées via le wallet. Les conditions et les risques du service sont décrits dans les Conditions Générales du DeFi Wallet et dans la Notice sur les risques du DeFi Wallet. L'extension de l'accès à tous les Utilisateurs, intervenue après la clôture du trimestre, est décrite à la section 5.8. Information prospective : parmi les développements prévus figure l'extension du DeFi Wallet à Bitcoin, avec l'objectif de permettre, d'ici début 2027, l'accès aux protocoles de lending également avec des BTC. Les délais et les modalités peuvent varier, et les rendements des protocoles ne sont pas garantis.

## 5.2 Lancement de la négociation sur WhiteBIT

Depuis le 28 juillet 2026, le Token YNG est négociable sur WhiteBIT, sur la paire YNG/USDC. Il s'agit de la première plateforme d'échange centralisée externe à Young Platform sur laquelle le Token est admis ; elle s'ajoute à Young Platform Base et aux pools Uniswap (seule plateforme décentralisée sur laquelle il est actuellement disponible) sans modifier les caractéristiques du Token. La plateforme européenne de WhiteBIT n'est pas encore opérationnelle : à la date de la Communication, les résidents de l'Union européenne ne peuvent donc pas négocier le Token sur WhiteBIT. WhiteBIT est gérée par un tiers et les opérations effectuées sur cette plateforme sont régies par ses conditions contractuelles, comme rappelé à la section 10.

## 5.3 Service de Vesting (Young Boost)

En juillet 2026, Young Platform a lancé Young Boost, le Service de Vesting du Token YNG. Le service permet à l'Utilisateur qui achète des Token YNG sur la plateforme, pour des montants à partir de 5 000 €, de les bloquer pendant une période composée d'un Cliff initial de deux mois et d'une phase de déblocage progressif de 12, 24 ou 36 mois, en recevant une quantité de Token YNG Supplémentaires qui suit le même calendrier. Les Token supplémentaires sont attribués par l'Émetteur à partir de la réserve Treasury & Ecosystem Rewards ; leur attribution ne constitue pas une promesse de rendement. Les conditions, pourcentages et risques sont décrits dans l'Information sur le Service de Vesting.

## 5.4 Échange du Token YNG sur Young Platform Pro

Comme indiqué dans le rapport du deuxième trimestre, depuis le 1er juillet 2026, il n'est pas possible de passer des ordres sur le Token YNG sur Young Platform Pro, à la suite des adaptations mises en place pour se conformer aux obligations prévues par le Règlement (UE) 2023/1114. À la date de la Communication, la situation est inchangée : le rétablissement de l'échange du Token sur Young Platform Pro est subordonné au lancement de WhiteBIT EU, plateforme d'échange externe qui pourra être intégrée aux fins de l'exécution des ordres sur cette plateforme. Il s'agit d'une information prospective, qui ne constitue pas un engagement sur les délais de rétablissement.

## 5.5 Carte Young Platform et cashback en YNG

Au cours de la Période de Référence, le cashback en Token YNG sur les dépenses effectuées avec la carte de débit Young Platform a donné lieu à la distribution de 49 904,83 YNG, en hausse de 47,5 % par rapport au trimestre précédent, comme indiqué à la section 6.3.

## 5.6 Mise à jour des avantages Club

Depuis le 27 juillet 2026, les niveaux Club Gold et Platinum disposent d'un Account Manager dédié, qui remplace l'ancien avantage « Support VIP ».

## 5.7 Admission de l'EURC sur Young Platform

Le 11 septembre 2026, il est devenu possible d'acheter et de vendre sur Young Platform de l'EURC, le stablecoin en euros émis par Circle et qualifié de jeton de monnaie électronique (EMT) au sens du Règlement (UE) 2023/1114. L'admission s'inscrit dans le parcours du DeFi Wallet : l'EURC est, avec l'USDC, l'un des crypto-actifs permettant d'accéder aux protocoles de lending disponibles dans le wallet (section 5.1).

**Après la clôture de la Période de Référence**

## 5.8 DeFi Wallet ouvert à tous les Utilisateurs

Depuis le 7 octobre 2026, le DeFi Wallet est disponible pour tous les Utilisateurs de Young Platform, et non plus seulement pour les membres des Club. Les conditions d'accès aux protocoles restent celles décrites à la section 5.1 ; la remise sur la commission d'infrastructure appliquée aux rendements reste réservée aux Utilisateurs disposant d'un niveau Club actif.

## 5.9 Calcul et versement des impôts sur les crypto-actifs

*Information prospective.* Young Platform travaille à l'introduction du régime de l'épargne administrée (*regime del risparmio amministrato*) pour les crypto-actifs détenus sur la plateforme, dont la mise en œuvre est prévue à partir du début de 2027. Dans le cadre du régime administré, la Société interviendra en qualité d'agent de retenue fiscale pour les Utilisateurs qui y adhèrent, en déterminant les plus-values et les moins-values réalisées et en versant l'impôt dû. Les modalités et les conditions d'adhésion seront communiquées aux Utilisateurs lorsqu'elles seront définitives. Pour les Utilisateurs adhérents, les impôts dus sur les Token YNG supplémentaires du Service de Vesting et sur les récompenses de staking seront retenus en Token YNG, respectivement lors du déblocage de chaque tranche et lors de la clôture de la position de staking. Le régime administré n'a aucune incidence sur les caractéristiques, la tokenomics, l'offre ou les droits attachés au Token YNG.

# 6. Transparence on-chain : distribution du Token YNG

Afin de permettre à chacun de vérifier la manière dont le Token YNG est distribué, la Société présente ci-dessous la situation des principales adresses qui le détiennent, toutes vérifiables publiquement via un block explorer. Les soldes sont reconstitués on-chain à la clôture du 30 septembre 2026, à partir des soldes actuels et des transferts enregistrés après cette date.

## 6.1 Principales adresses

| Adresse | Fonction | Solde au 30/09/2026 |
|---|---|---|
| Treasury & Ecosystem Rewards<br>0xe237A24f67457d32a294b9F21C026C63C7a66B15 | Versement des récompenses Club, du cashback carte et des Token supplémentaires du Service de Vesting ; trésorerie opérationnelle | 65 610 895 YNG |
| Wallet de l'équipe<br>0x2510E0683e120C598Dc331B9160113511ab2963a | Distribution à l'équipe selon le mécanisme décrit dans le White Paper | 5 376 666 YNG |
| Wallet de conservation des clients (hot wallet)<br>0x2Ce9f4Fc52AF5498B99597141E66a4273Aa74983 | Conservation des Token YNG détenus par les Utilisateurs auprès de Young Platform | 26 004 000 YNG (26,0 % de l'offre totale) |

Le wallet de conservation appelle une précision. Les Token qui y sont déposés ne constituent pas une réserve de la Société : ils appartiennent à la clientèle et sont tenus séparés comptablement des crypto-actifs de la Société, conformément à l'article 75, paragraphe 7, MiCAR.

Les Token YNG rachetés dans le cadre du Programme de Buyback sont conservés dans le Wallet Buyback (0xca17856E8711569f9485e5C757e05462E37b4541), distinct à la fois du patrimoine des clients et des autres réserves de trésorerie, où ils constituent la Réserve YNG. La conservation et l'utilisation de la Réserve sont régies par l'Information sur le Programme de Buyback.

## 6.2 Pools de liquidité décentralisés

| Pool | Solde YNG au 30/06/2026 | Solde YNG au 30/09/2026 |
|---|---|---|
| YNG/USDC (Uniswap) | 1 469 795 | 1 462 804 |
| YNG/WETH (Uniswap) | 323 018 | 430 509 |

## 6.3 Token YNG distribués au cours de la Période de Référence

Au cours du trimestre, 80 771,03 YNG au total ont été distribués via le cashback de la carte, Young Platform Step et le staking, en hausse de 20,0 % par rapport aux 67 282,35 YNG distribués par les mêmes canaux au trimestre précédent. La croissance provient presque entièrement du cashback de la carte, qui a distribué 49 904,83 YNG, contre 33 839,08 au deuxième trimestre. Les distributions liées à Step ont diminué au cours de chacun des trois mois, tandis que le staking a enregistré sa valeur la plus élevée en juillet.

| Mois | Step | Staking | Cashback | Total |
|---|---|---|---|---|
| Juillet 2026 | 9 195,36 | 2 754,73 | 14 835,59 | 26 785,68 |
| Août 2026 | 8 153,38 | 1 560,44 | 17 520,09 | 27 233,91 |
| Septembre 2026 | 7 523,82 | 1 678,47 | 17 549,15 | 26 751,44 |
| **Total** | **24 872,56** | **5 993,64** | **49 904,83** | **80 771,03** |

Les Token distribués proviennent des réserves de la Société et ne résultent pas de la création de nouveaux tokens : l'offre maximale reste fixée à 100 000 000 YNG.

## 6.4 Offre en circulation

Par offre en circulation, on entend la quantité de Token YNG effectivement distribuée et disponible pour les détenteurs, déduction faite des quantités détenues en trésorerie et dans les adresses de l'équipe non encore mises en circulation. Au 30 septembre 2026, l'offre en circulation s'élevait à environ 27 807 698 YNG, contre environ 27 726 927 YNG à la fin du trimestre précédent : une hausse de 0,29 %, correspondant aux Token distribués au cours de la période.

# 7. Programme de Buyback

Le Programme de Buyback affecte de manière systématique une partie des revenus de l'écosystème Young Platform à des opérations de liquidité sur le pool YNG/USDC et à des opérations de rachat de Token YNG sur les pools Uniswap. La structure, les sources de financement, le cycle opérationnel mensuel, les plateformes d'exécution et le régime de transparence sont décrits de manière complète dans l'Information sur le Programme de Buyback, qui constitue l'unique référence pour le fonctionnement du Programme. Au cours de la Période de Référence, le Programme s'est poursuivi selon le cycle mensuel décrit dans l'Information. Lors du cycle exécuté en juillet 2026 (ressources accumulées en juin 2026), l'Opération de Liquidité a apporté au pool YNG/USDC 477,99 YNG et 310,35 USDC, provenant des commissions accumulées par le pool (24/07/2026), et l'Opération de Buyback a racheté 8 993 Token YNG, pour une contre-valeur d'environ 5 204 €, versés dans la Réserve YNG. Lors du cycle d'août 2026, l'Opération de Buyback n'a pas été exécutée car, une fois l'Opération de Liquidité réalisée, il ne restait aucune ressource en EUR ni en WETH, comme prévu par l'Information sur le Programme de Buyback ; l'Opération de Liquidité a apporté au pool YNG/USDC 7 882,17 YNG et 4 943,50 USDC (03/09/2026), en réemployant principalement la Réserve YNG constituée lors du cycle précédent. Les Opérations de Liquidité sont vérifiables on-chain sur le pool YNG/USDC (0x1C65313c3BE89D78Ba315A044eB5847D21a3A2Eb).

## 7.1 Avertissements

Les rachats et les opérations de liquidité sont effectués à la discrétion de Young Platform et ne constituent pas un engagement à réaliser des opérations futures. Le Programme n'est pas une opération de stabilisation ou de soutien du prix, n'implique aucun engagement à maintenir des niveaux de prix ou de liquidité déterminés et ne garantit aucun rendement aux détenteurs du Token. Les opérations passées ne préjugent pas des opérations futures.

# 8. Membres des Club

Au 30 septembre 2026, les membres des Club sont 2 429, en hausse de 0,6 % par rapport aux 2 415 relevés selon la même méthode au 30 juin 2026, et ils maintiennent bloqués sur la plateforme environ 8,57 millions de Token YNG. Les données ne comprennent que les Utilisateurs ayant activé un niveau Club par le blocage volontaire de Token YNG, selon les modalités décrites dans le White Paper et dans les Conditions Générales.

| Niveau Club | Membres au 30/06/2026 | Membres au 30/09/2026 |
|---|---|---|
| Essential | 785 | 800 |
| Bronze | 999 | 999 |
| Silver | 256 | 243 |
| Gold | 190 | 201 |
| Platinum | 185 | 186 |
| **Total** | **2 415** | **2 429** |

## 9. Récapitulatif des données de la période

| | |
|---|---|
| **Prix de clôture du YNG (30/09/2026)** | 0,503 € (30/06/2026 : 0,574 €) |
| **Variation sur la période** | −12,3 % |
| **Token YNG distribués au cours de la période (cashback, Step, staking)** | 80 771,03 YNG (trimestre précédent : 67 282,35 YNG) |
| **Offre en circulation (30/09/2026)** | ~27 807 698 YNG |
| **Treasury & Ecosystem Rewards (30/09/2026)** | 65 610 895 YNG |
| **Wallet de l'équipe (30/09/2026)** | 5 376 666 YNG |
| **Wallet de conservation des clients (30/09/2026)** | 26 004 000 YNG |
| **Membres des Club (30/09/2026)** | 2 429 |
| **Plateformes d'échange à la clôture de la période** | Young Platform, Uniswap (pools YNG/USDC et YNG/WETH), WhiteBIT |

## 10. Risques

Toute personne qui détient ou envisage d'acheter le Token YNG doit garder à l'esprit que les crypto-actifs, y compris le Token YNG, sont des instruments caractérisés par une forte volatilité et comportent un risque important de perte, y compris totale, du capital investi. Les crypto-actifs ne bénéficient pas des systèmes de garantie des dépôts bancaires prévus par la Directive 2014/49/UE, ni des systèmes d'indemnisation des investisseurs prévus par la Directive 97/9/CE.

Les données présentées dans la présente Communication, de l'évolution du prix à la distribution du Token, de la trésorerie à la liquidité des pools, décrivent la situation aux dates indiquées et ne constituent ni une garantie de résultats futurs ni une garantie de stabilité future. Il convient en outre de souligner qu'à la date de la Communication, la liquidité du Token YNG est concentrée sur un nombre limité de canaux d'échange, l'échange par ordres sur Young Platform Pro n'est pas disponible (section 5.4) et les résidents de l'Union

européenne ne peuvent pas négocier le Token sur WhiteBIT (section 5.2).

Deux domaines requièrent une attention particulière. L'accès à des protocoles décentralisés, y compris via le DeFi Wallet, comporte les risques propres aux smart contracts et ne bénéficie pas des protections prévues par le Règlement (UE) 2023/1114. De même, l'activité sur des plateformes d'échange gérées par des tiers, telles que WhiteBIT, est soumise à la réglementation applicable à ces opérateurs et à leurs conditions contractuelles : Young Platform ne gère pas ces plateformes, ne répond pas des opérations que les Utilisateurs y effectuent, et les protections liées à son agrément CASP ne s'étendent pas à ces opérations.

Pour un traitement complet des risques liés à la détention de crypto-actifs et à l'activité sur Young Platform, veuillez vous référer à la Notice générale sur les risques et à la section dédiée du White Paper YNG en vigueur.

## 11. Communications et contacts

Pour toute demande d'assistance, de clarification ou tout signalement relatif à la présente Communication, les Utilisateurs peuvent contacter le Centre de Support de Young Platform, disponible sur support.youngplatform.com. Les modalités de présentation des réclamations et les canaux de résolution des litiges sont décrits dans les Conditions Générales de Young Platform, Services sur Crypto-actifs.

**Young Platform S.p.A.**